



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE ÉTRANGÈRE (Contrôle Ponctuel)

ÉPREUVE ÉCRITE COMMUNE (1 HEURE)

- Compétences évaluées : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : A2.
- Durée : une heure, sans préparation. L'évaluation commence par l'écoute collective d'un document sonore (enregistrement audio ou vidéo) d'une durée maximum d'une minute.
Partie 1 : Compréhension de l'oral (10 minutes maximum)
Partie 2 et 3 : 25 minutes maximum chacune.

ÉPREUVE ORALE INDIVIDUELLE (6 MINUTES)

- Compétences évaluées : expression orale en continu, expression orale en interaction.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : A2.
- Durée : 6 minutes.
Partie 1 et 2 : trois minutes maximum chacune.

Afin de connaître le détail des parties pour l'**épreuve de langue vivante obligatoire**, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039034380

Grilles d'évaluations :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>